



# Formulaire espace Coworking

La Petite Fabrique est un outil géré par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au titre de sa compétence Emploi et Formation. Parmi les services proposés, l'espace de travail partagé est accessible selon les modalités suivantes :

Il est mis à disposition : une connexion Wi-Fi très haut débit gratuite, un poste de travail en open-space et un accès à l'espace détente et restauration.

L'occupant-e s'engage à respecter les règles de vie en espace coworking de La Petite Fabrique (document au dos).

L'accès à l'espace est conditionné à la signature du présent formulaire. Une attestation d'assurance Responsabilité Civile à jour pourra être demandée si nécessaire.

**Toute réservation non honorée sans annulation préalable ne sera pas remboursée.**

## Vos coordonnées :

Nom Prénom : .....

Mail : .....

N° de téléphone : .....

Activité : .....

Nom de l'Entreprise : .....

Adresse : .....

SIRET : .....

AGDE, le .....

Signature



## RÈGLES DE VIE EN ESPACE COWORKING

**Tenue** : Les personnes sont invitées à se présenter en tenue décente et avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

**Comportement** : S'engager à être courtois envers les autres personnes utilisatrices de l'espace et à respecter ces dernières. Respectez les besoins de calme d'autrui. Coupez le son des ordinateurs et téléphones (éventuellement sonnerie discrète) et utilisez des écouteurs pour vos échanges en visioconférence. Vérifiez à l'avance si votre activité respectera les règles et chartes du coworking. Certaines activités considérées comme bruyantes ne seront pas tolérées au sein de l'espace. Se comporter de façon à entretenir de bonnes relations avec les autres utilisateurs de l'espace coworking, le voisinage...

**Utilisation des ressources** : Utiliser les ressources partagées (café, imprimante) de façon raisonnable.

**Alcool** : Il est interdit aux personnes de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ébriété ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées sauf événement expresse animé par La petite fabrique.

**Fumeurs** : En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à usage collectif, il est interdit de fumer à La petite fabrique.

**Hygiène et décence** : S'engager à user des locaux et équipements fournis dans le plus grand respect et de propreté, ainsi que dans le plus strict intérêt des autres personnes présentes.

**Confidentialité** : Respecter la confidentialité des dossiers des membres de La petite fabrique et s'engage à ne pas divulguer de critiques externes ou dénigrement à l'égard du réseau ou de ses membres. S'engager à respecter les règles déontologiques et de confidentialité liées aux activités professionnelles concernées.

**Téléphone** : Si le volume sonore des appels téléphoniques d'une autre personne présente est dérangeant, le lui signaler poliment. Être attentif aux autres lorsqu'on est soi-même au téléphone.

**Perte, vol, dégâts** : Le matériel laissé à La petite fabrique est sous la responsabilité de son propriétaire. La CAHM décline toute responsabilité en cas de perte, vol, dégâts.

**Cuisine et nourriture** : Laisser les espaces communs propres et aérés après avoir bu ou mangé, particulièrement les tables des salles de réunion, les espaces de coworking et de restauration.

- Ne pas entreposer de vaisselle
- Jeter les débris dans les contenants prévus à cet effet

**Protocole sanitaire** : Respecter scrupuleusement les gestes barrières en vigueur. Les espaces de travail sont régulièrement désinfectés par le personnel.